



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le
ID : 057-245700695-20240320-B20240319_15_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le dix-neuf mars à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le onze mars sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT,
Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, David ROBINET,

Absent avec procuration : Benoit STEINMETZ à Michel PAQUET

Etait excusé : Denis BAUR

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 10

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, Responsable des Pôles techniques, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission



15. Objet : Événement sportif communautaire labellisé Terre de Jeux - demande de subvention pour l'organisation de la Marche de la CCCE - Contz Tourisme Loisirs Culture Environnement

Dans le cadre de l'organisation de la « Marche de la CCCE » inscrite dans les événements « Terre de Jeux » pilotée par la CCCE, l'association CTLCE (Contz Tourisme Loisirs Culture Environnement) a répondu à l'appel à projet consistant dans la mise en place de la 3^e édition de la marche découverte, dans la continuité de la 2^e édition qui s'est tenue sur Volmerange-les-Mines le 1^{er} octobre 2023.

Fort de son expérience dans ce domaine sportif et organisationnel, le club de marche CTLCE en partenariat avec l'association Roussy Marche Découverte, ont mis en œuvre les moyens nécessaires pour assurer le balisage, l'organisation logistique ainsi que la tenue des stands de restauration et de boissons. Cette marche a accueilli cette année plus de 600 participants.

La thématique des 3 ateliers éducatifs et pédagogiques était « l'Europe ».

Le budget présenté fait état d'un montant global équilibré à 6 692,82 € avec la participation financière de la CCCE à hauteur de 4 097,22 €.

Vu le règlement de mise en application de la politique sportive communautaire, adopté par délibération n° 20 du Conseil communautaire du 5 octobre 2010, modifié par délibération n° 17 du Conseil communautaire du 7 novembre 2023,

Considérant que cette manifestation organisée par une association du territoire est reconnue d'intérêt communautaire et labellisée « Terre de Jeux »,

Considérant que le représentant légal de l'association déclare que l'association a souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport » du 28 février 2024,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'octroyer une subvention de 4 097,22 € à l'association Contz Tourisme Loisirs Culture Environnement au titre des appels à projet pour l'organisation de la Marche de la CCCE labellisée événement « Terre de Jeux »,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 20 mars 2024

Le Président,

Michel PAQUET

